



Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Genève, le 16 juillet 2011

Réf.: BDT/IEE/RME/DM/212

Sujet: Consultation sur le Colloque mondial des régulateurs (GSR) 2012

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de lancer une consultation sur les moyens d'encourager l'accès aux opportunités numériques grâce à l'informatique dématérialisée, comme indiqué dans ma lettre d'invitation au 12ème Colloque mondial annuel des régulateurs (GSR), qui se tiendra du 2 au 4 octobre 2012 à Colombo (Sri Lanka).

Le thème de cette douzième édition du GSR est "Pourquoi réglementer dans une société en réseau?". Le présent et l'avenir de notre monde en réseau reposent sur les connexions et les fonctionnalités rendues possibles par les réseaux large bande dans le contexte de l'après-convergence. Pour les décideurs et les régulateurs, tout l'enjeu est de mettre en œuvre des stratégies ambitieuses dans le domaine du large bande, aux termes desquelles ils doivent coopérer avec le secteur privé, comprendre les changements qui s'opèrent sur le marché et adopter des mesures et outils réglementaires innovants tenant compte du caractère transnational de la société numérique en réseau.

Ces dernières années, la quantité de données acheminées sur les réseaux TIC a augmenté de manière exponentielle. L'apparition des technologies "dans le nuage" permet de fournir aux utilisateurs des services de données à la demande sur toutes sortes de réseaux. Les services d'informatique dématérialisée, variés et de plus en plus différenciés, desservent des marchés tout aussi variés, qu'il s'agisse de vente de gros ou de détail, de clients professionnels ou de clients privés. Les acteurs du marché et les pouvoirs publics adoptent, à des degrés divers, l'informatique dématérialisée, sur tous les segments de marché et quelle que soit la taille de celui-ci. Il existe donc des opportunités pour ceux qui sont prêts à tirer parti rapidement de ces technologies. Mais peut-on pour autant dire que tout est parfait? L'une des grandes questions est de savoir si l'informatique dématérialisée peut continuer à se développer véritablement dans un environnement non réglementé ou s'il existe des possibilités de réglementation. Si tel est le cas, il faut encore définir quels doivent être l'objet et les modalités de cette réglementation. Enfin et surtout, il faut se demander quelles dispositions réglementaires appliquer concrètement.

Cette consultation vise à définir des approches en matière de réglementation dont les décideurs et les régulateurs pourraient faire usage afin d'encourager l'accès aux opportunités numériques grâce à l'informatique dématérialisée. Vous êtes donc invités à recenser des politiques et des méthodes de réglementation innovantes ou éprouvées dans les domaines suivants:

- Questions à caractère transnational concernant la création de réseaux, de services et d'applications TIC efficaces, ouverts à tous et dont la pérennité est assurée, en particulier dans les domaines de l'interconnexion IP, de la téléphonie IP, de la neutralité des réseaux et de l'itinérance internationale pour le trafic de données:
- Questions liées à la protection et à la souveraineté des données, ainsi qu'au respect de la vie privée (y compris pour la protection en ligne des enfants) et responsabilités des diverses parties prenantes ;
- Partenariats public-privé (PPP): stratégies visant à étendre les services offerts par l'informatique dématérialisée.

La synthèse des contributions sera établie par M. Lalith Weeratunga, Président de la Telecommunications Regulatory Commission of Sri Lanka (TRCSL), à qui je tiens à exprimer ma gratitude pour avoir accepté de se charger de cette lourde tâche.

Etant donné le peu de temps dont nous disposons pour cette discussion fondamentale, je suggère que les organismes nationaux de réglementation entament la préparation et la coordination des contributions bien avant la tenue du GSR. Vous voudrez bien envoyer votre contribution (**d'un maximum de deux pages**) sous forme électronique à l'adresse gsr@itu.int, **au plus tard le 20 août 2012**.

Un projet de compilation des lignes directrices relatives à de bonnes pratiques sera disponible avant le GSR sur le site web de la manifestation (www.itu.int/GSR12). Les contributions individuelles seront elles aussi mises en ligne. Les lignes directrices seront présentées et finalisées au cours du GSR.

Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une occasion unique pour les régulateurs de se réunir pour promouvoir les engagements pris au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ainsi que la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et j'attends vos commentaires avec le plus grand intérêt.

Je saisis cette occasion pour vous encourager à vous inscrire en tant que participant ainsi qu'à nous indiquer si vous souhaitez participer en tant qu'intervenant. Je me permets également de vous recommander de réserver votre chambre d'hôtel et d'accomplir les formalités nécessaires à l'obtention d'un visa bien à l'avance. Les instructions à suivre pour l'obtention d'un visa, l'inscription en ligne et d'autres informations concernant l'hébergement sont disponibles sur le site du GSR12: www.itu.int/gsr12.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

[Original signé]

Brahima Sanou
Directeur